

Procès-Verbal Commission des Arbitres

N° 15 11 mai 2018

Présent(e)(s) Alain Martin, Président

Jean-Marc Mazel, Président de la commission

Kévin Jamin, Didier Gantier

Assiste(nt) Marie-Christine Paitier, secrétaire

Excusé(e)(s) Jean-Luc Lescouëzec

Les suivantes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du D.F.L.A dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la décision.

1. Premières Absences des arbitres

La Section Administrative étudie les absences des arbitres.

Elle rappelle aux arbitres et aux clubs que des dispositions ont été approuvées et validées par le Comité de Direction du District à savoir : **toute première absence d'arbitre fera l'objet d'un match de non désignation** sans incidence financière pour son club d'appartenance.

Toute nouvelle absence non justifiée entrainera une sanction financière pour le club d'appartenance de l'arbitre.

Toute absence portera préjudice à l'arbitre concernant la possibilité de progression dans la hiérarchie de l'arbitrage.

Chaque arbitre doit impérativement faire parvenir en temps et en heure au Secrétariat Arbitres ses indisponibilités mensuelles afin que les désignations hebdomadaires soient réalisées.

Il est précisé que tout arbitre doit diriger au minimum 20 matchs par saison afin de compter pour son club, dans les conditions de couverture prévues à l'article 33 et suivants du Statut de l'Arbitrage, et que celui-ci ne soit pas pénalisé sportivement et/ou financièrement.

2. Examen des Dossiers

> LACHMI Naïm (544923 Nantes Don Bosco)

Lecture des faits reprochés :

- Indisponibilités du 07 et 8 avril 2018 pour raison médicale.
- A jouer en D3 pour son club le 8 avril 2018

Comportement incompatible avec les obligations de sa fonction (Article 39 du Statut de l'Arbitrage).

La section note l'absence non excusée du président du club.

Après audition de l'arbitre, la Section décide :

- Avertissement avec rappel aux devoirs de sa charge et à son devoir de réserve
- Amende de 80 € à l'encontre du club de Nantes Don Bosco pour absence non excusée d'un représentant du club à la commission.

▶ LE BARS Corentin (509217 VERTOU USSA)

Lecture des faits reprochés :

- Absences sur désignations des 4, 18 et 25 mars 2018
- Doute sur le certificat médical envoyé le 29 mars 2018

La section note l'absence excusée de l'arbitre.

La Section maintient la non désignation à titre conservatoire

La Section précise que l'audition devra nécessairement avoir lieu lors du stage des arbitres de début de saison du 9 septembre 2018

En l'absence d'audition, la section prendra une sanction en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.

Date d'effet: 03.04.2018

> EL FIAZ Abdeslam (500041 Nantes La Mellinet)

Lecture des faits reprochés :

- Non-respect des directives administratives

Comportement incompatible avec les obligations de sa fonction (Article 39 du Statut de l'Arbitrage).

Après audition du Président du club et de l'arbitre lors de sa réunion du 21 mars 2018 et compte tenu des différents éléments au dossier, la section décide de ne plus désigner l'arbitre en compétition futsal.

Le Président Jean-Marc Mazel La secrétaire de séance Marie-Christine Paitier null null

Type de d	ossier : Administratif	
Dossier :	17814562	
Date :	08/04/2018	
Personne :	2543205069 CARPENTIER Elie	Club: 502138 U.S. THOUAREENNE
Motif :	20 1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	36 1 match de non désignation	21/05/2018
Dossier :	17814540	
Date :	18/03/2018	
Personne :	410742088 LE BARS Corentin	Club: 509217 U.S. STE ANNE DE VERTOU
Motif :	21 2ème absence non excusée sur désignation	Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	20 Absence non excusée sur désignation	21/05/2018 50,00€
Dossier :	17814543	
Date :	25/03/2018	
Personne :	410742088 LE BARS Corentin	Club: 509217 U.S. STE ANNE DE VERTOU
Motif :	50 3ème absence non excusée sur désignation	Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	20 Absence non excusée sur désignation	21/05/2018 50,00€
Dossier :	17814711	
Date :	29/04/2018	
Personne :	2543983477 AKHMADOV Natig	Club: 514034 EL. DE GORGES
Motif :	20 1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	36 1 match de non désignation	21/05/2018
Dossier :	17814754	
Date :	29/04/2018	
Personne :	2543384455 LABART Romain	Club: 524921 L'ECLAIR DE CHAUVE
Motif :	20 1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	1 match de non désignation	21/05/2018
Dossier :	17814552	
Date :	24/03/2018	
Personne :	2543477611 LACHMI Naim	Club: 544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTES
Motif :	20 1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	1 match de non désignation	21/05/2018
Dossier :	17839858	
Date :	11/05/2018	
Personne :		Club: 544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTE:
Motif :	40 Absence a convocation	Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	40 Absence non excusée a convocation en commission	21/05/2018 80,00€
Dossier :	17814718	
Date :	28/04/2018	
Personne :	2545765000 BENZEKHROUFA Ahmed	Club: 551545 ETOILE DU CENS NANTES
Motif :	20 1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	36 1 match de non désignation	21/05/2018

null null

Dossier: 17814694

Date: 22/04/2018

Personne: 2543175825 GEFFLOT Killian Club: 580442 F.C. CASTEL FIACRAIS

Motif: 20 1ère Absence non excusée sur désignation Date d'effet Date de fin Montant

Décision: 36 1 match de non désignation 21/05/2018

Nombre de dossiers de type : Administratif : 9